



Les pôles de compétitivité au ministère de l'agriculture et de la pêche

Les pôles de compétitivité marquent la naissance d'un nouvel outil de politique industrielle visant à renforcer la compétitivité de l'industrie française. 67 pôles de compétitivité ont été retenus le 12 juillet 2005 par le CIADT. Ces pôles permettront de renforcer la compétitivité des différents secteurs de l'industrie française par le rapprochement des acteurs industriels et scientifiques, accentuant ainsi les efforts de recherche et développement et les rendant plus efficaces.

CIADT : Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire)

LES ENJEUX DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

C'est une véritable stratégie de redéploiement industriel qui prend forme autour des pôles en privilégiant l'innovation et la mise en commun des compétences.

Les enjeux des pôles de compétitivité sont de :

- valoriser l'innovation et la créativité française : les partenaires s'enrichissent mutuellement de leurs découvertes,
- développer la croissance et la compétitivité de l'économie française,
- conforter sur des territoires des activités à fort contenu technologique,
- accroître l'attractivité de la France : la concentration offre une visibilité internationale,
- Favoriser l'emploi et lutter contre les délocalisations : la compétitivité issue de l'ancrage territorial suscite un effet d'entraînement sur l'économie locale.



Les différents pôles de compétitivité

Lancés par le CIADT de septembre 2004, les pôles de compétitivité ont remporté lors de l'appel à projets un vif succès :

105 dossiers ont été déposés en février 2005 à l'initiative d'entreprises et d'acteurs locaux. Les candidatures, soumises dans un premier temps à l'expertise des préfets de région, ont été ensuite analysées par les experts des différents ministères concernés et par un groupe de personnalités qualifiées indépendantes.

Sur la base de cette triple expertise, le Gouvernement a arrêté son choix lors du CIADT du 12 juillet 2005 qui, parmi les 67 pôles sélectionnés, a retenu au regard de leur importance économique, de leur poids dans l'industrie française et dans la compétition internationale :

- 6 pôles mondiaux, " leaders mondiaux " dans leur secteur,
- 9 pôles à vocation mondiale, projets qui ont vocation, à terme, à atteindre eux aussi l'excellence, réunissant dès leur labellisation toutes les conditions de fonctionnement nécessaires pour atteindre rapidement la reconnaissance mondiale dans leur domaine,
- 52 pôles nationaux.

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Treize pôles ont été retenus et sont centrés sur des thématiques intéressantes les filières agricoles, forestières et halieutiques. On peut en compter plus de 20 si l'on intègre ceux qui ont inscrit ces thématiques dans leurs objectifs secondaires de labellisation en 2005 ou ont déjà présenté un projet de R&D relevant de celles-ci. La diversité des secteurs de production suivis par le MAP est bien représentée.

L'effort de recherche doit y trouver place tant en amont pour la production agricole, qu'en aval pour la transformation de ces matières premières.

Deux pôles sont reconnus à vocation mondiale. Le pôle Industrie et Agro-Ressources (Picardie/Champagne-Ardenne) vise à développer l'utilisation des productions agricoles à des fins non alimentaires : biocarburants, bioénergie, chimie verte, biomatériaux... Le pôle Végépolys (Pays de Loire) a pour objectif de développer des productions végétales à haute valeur ajoutée dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'environnement.

Les pôles nationaux sont porteurs d'innovation à tous les stades de la production et de la transformation des produits dans l'ensemble des filières concernées, ou intègrent les technologies du futur dans la recherche de nouveaux produits, de nouveaux processus de fabrication ou de détection. (cf carte).

L'ensemble de ces pôles couvre une partie très importante du territoire national et contribue ainsi au développement de l'innovation au bénéfice des filières concernées.

Alors que des réflexions sont en cours dans d'autres régions pour la mise en place de nouveaux pôles de compétitivité, un des enjeux majeurs pour le futur est la recherche de synergie entre les stratégies menées lorsqu'elles portent sur le même objet.

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT

Pour soutenir les pôles de compétitivité, qui constituent un outil majeur de sa politique industrielle, l'État a prévu de leur consacrer 1,5 milliard d'euros sur 3 ans, par l'intermédiaire :

- des crédits d'intervention des différents ministères (Industrie, Equipement, Défense, Agriculture, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire (DIACT), ...).
- des agences (Agence Nationale de la Recherche, Agence de l'Innovation Industrielle, OSEO innovation) et de la Caisse des dépôts et consignations.
- d'exonérations fiscales.

Enfin, parmi les 3000 postes créés en 2006 dans la recherche, une majorité d'entre eux sera orientée prioritairement vers les thématiques des pôles de compétitivité.



Les différents pôles de compétitivité en Europe

La stratégie française des pôles de compétitivité entre dans un cadre européen plus général de soutien à la compétitivité. La mondialisation de l'économie impose en effet une Europe concurrentielle, dans tous les secteurs industriels.

Le Conseil européen de Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 est né de la volonté de donner un nouvel élan aux politiques communautaires. L'objectif est de faire de l'Europe l'un des continents les plus compétitifs d'ici la fin de la décennie, en plaçant la recherche et l'innovation au centre de la stratégie de croissance et d'emploi. Le Conseil européen de Göteborg, en juin 2005, a ajouté une dimension environnementale au processus de Lisbonne et fourni des orientations pour soutenir la croissance et encourager les réformes structurelles. Dans ce contexte, la coopération européenne entre entreprises et institutions est encouragée. De nombreux pays de l'Union européenne partagent les mêmes préoccupations et développent des pôles d'excellence.

L'Italie, caractérisée par une très forte concentration de PME, a lancé, avec succès, ses premiers districts industriels voici plus de 30 ans. Depuis 2002, six nouveaux districts technologiques ont été créés et labellisés.

L'Allemagne a mis en place depuis 1995 des pôles de compétitivité dans sept Länder (régions), dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'aéronautique. Elle s'appuie également sur 96 réseaux de compétences labellisés intervenant dans 19 domaines d'innovation. Des initiatives comparables se développent en Espagne, Hollande, Belgique et au Danemark.

L'ORIENTATION DU FINANCEMENT DES PROJETS R&D

L'orientation des projets sélectionnés par les pôles vers les dispositifs d'appui publics les plus appropriés est réalisée formellement au sein de la Commission des financeurs de chaque pôle réunie par le préfet de région.

Toutefois, un travail d'ingénierie préalable peut déjà aboutir à une orientation précise des projets vers telle procédure publique d'accompagnement :

→ L'Agence de l'innovation industrielle (AII)

L'AII pourra accompagner les projets des pôles les plus ambitieux et les plus longs, conduisant à des montants d'aide escomptée supérieurs à 10 millions d'euros par projet (www.aii.fr).

→ L'Agence nationale de la recherche (ANR)

Les entreprises souhaitant mener, en coopération avec des laboratoires publics de recherche, un projet de R&D fondamentale, impliquant une rupture technologique forte et dont les débouchés sur les marchés sont encore à long terme, s'adresseront prioritairement à l'Agence nationale de la recherche (ANR). Celle-ci les appuiera dans le cadre de ses appels à projets thématiques annuels (www.agence-nationale-recherche.fr).

→ OSEO innovation

Outre les projets collectifs, les projets individuels d'innovation des PME ont vocation à être appuyés par OSEO innovation, qui fera bénéficier les projets des pôles d'un « bonus ». (www.oseo.fr).

→ Le fonds unique interministériel

Les projets collaboratifs de R&D industrielle présentés par les pôles de compétitivité, dont les débouchés sur le marché sont envisageables à un terme de 5 ans, seront orientés vers les crédits du fonds unique interministériel. Dans un souci de simplification, le DIACT de mars 2006 a décidé la fusion de tous les fonds ministériels dédiés aux pôles de compétitivité en un fonds unique.

Trois appels à projets ont été lancés en 2006 ; deux appels à projets par an sont prévus en 2007 et 2008.

Une montée en puissance du nombre de projets est attendue pour les années suivantes. En complément des aides de l'État, les collectivités territoriales, et notamment les régions, ont également vocation à appuyer financièrement les pôles.

Les projets présentés doivent être des projets de recherche et développement, sélectionnés par le pôle, et portés par une ou plusieurs entreprises (de la PME au grand groupe) et au moins un laboratoire ou centre de recherche.

L'agriculture et la pêche ont l'avantage de présenter une grande diversité d'organismes de recherche publics et privés dans toutes les thématiques animales et végétales, répartis sur l'ensemble du territoire (INRA, Centres techniques,...) Une collaboration inter pôles peut également donner lieu à des projets d'une plus grande envergure ou nécessitant une complémentarité pédologique ou climatique au niveau des entreprises (ex : améliorations variétales des semences, aspects nutritifs et gustatifs des aliments).

La procédure de sélection interministérielle, coordonnée par le Groupe de travail interministériel (GTI) permet de sélectionner sur une base équitable et transparente, dans tous les secteurs, des projets de R&D collaboratifs des pôles de compétitivité, ambitieux et porteurs de croissance et d'emplois.

La sélection des projets retenus par le fonds unique s'appuie notamment sur les critères suivants :

- Retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois ;
- Contenu technologique innovant ;
- Développement de nouveaux produits ou services pouvant être mis sur le marché à moyen terme (5 ans maxi);
- Cohérence des projets avec la stratégie du pôle et des entreprises concernées.

LA SÉLECTION DES PROJETS PAR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

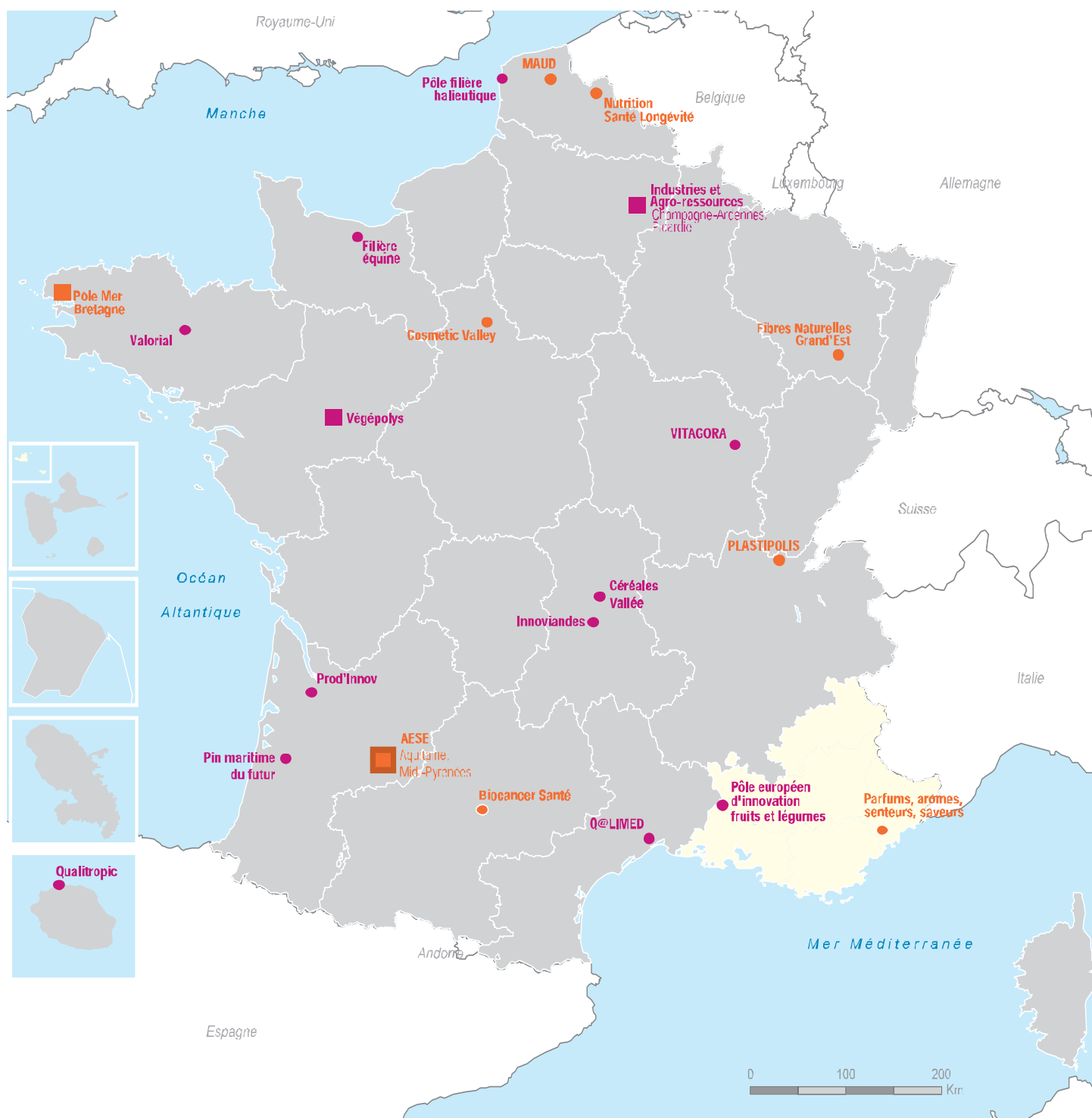
Les structures de gouvernance des pôles sélectionnent en leur sein les projets qu'elles souhaitent présenter aux différents dispositifs d'appui publics (y compris aux collectivités locales : régions, départements, ...). Les méthodes pour faire émerger les projets et les critères de sélection sont propres à chaque pôle.

Chaque pôle de compétitivité est suivi individuellement par un correspondant du Groupe de Travail Interministériel (GTI) désigné lors de la labellisation au sein du ministère concerné par la thématique principale du pôle (circulaire du premier ministre du 2 août 2005). C'est auprès de lui que la gouvernance et les partenaires du pôle trouveront toute l'assistance pour leurs démarches. Le pôle et les entreprises peuvent également s'appuyer sur les services déconcentrés de l'État et des agences en région.

Pôles de compétitivité suivis par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Désignation du pôle	Thématiques	Régions principales	Adresse postale	Site internet
Pôle filière Halieutique	Produits de la pêche et de sa transformation	Nord-Pas-de-Calais	16, rue du commandant Charcot – 62200 Boulogne-sur-Mer	polefilierehalieutique.com
Industries et agro-ressources	Valorisation non alimentaire des produits agricoles	Champagne-Ardenne/ Picardie	3, rue des Minimes – 02000 Laon	iar-pole.com
Filière équine	Filière hippique	Basse-Normandie	23, rue Pasteur – 14120 Mondeville	chevaux-normandie.com
Qualitropic	Innovation dans les produits agricoles tropicaux et leur transformation	La Réunion	100, route de la Rivière des pluies 97490 Ste Clotilde	qualitropic.com
Pôle européen d'innovation Fruits et légumes	Production et transformation dans la filière fruits et légumes	PACA	40, rue Claude Adrien Helvetius BP 91201 – 84911 Avignon cedex 09	peifl.org
Céréales Vallée	Production et sélection de semences/ transformation alimentaire ou non alimentaire	Auvergne	ZAC du Biopôle Clermont Limagrain – 63360 St Beauzire	cereales-vallee.org
Innoviandes	Filière viande de l'abattage à la transformation	Auvergne	2, rue Chappe – 63039 Clermont-Ferrand	innovandes.org
Pin maritime du futur	Sylviculture/filière bois	Aquitaine	43, allée de Mégevie – 33174 Gradignan	
VITAGORA	Goût nutrition et santé (transformation de céréales, vin, fromage, condiments)	Bourgogne Franche Comté	40, rue du Drapeau - BP 17521 21075 Dijon Cedex	vitagora.com
Q@li-MEDiterranée	Amélioration variétale et des pratiques culturales des plantes méditerranéennes cultivées (fruits, vigne, céréales)	Languedoc-Roussillon	avenue Agropolis – 34394 Montpellier	qalimediterranee.fr
Végépolys	Sélection et production de semences/ Travaux paysagers	Pays-de-la-Loire	8, rue Le Notre - 49066 Angers cedex 1	vegepolys.eu
Prod'Innov	Recherche et développement dans les domaines nutrition-santé	Aquitaine	37, avenue Général de Larminat – 33001 Bordeaux	prodinnov.fr
Valorial	Valorisation des protéines d'origine animale et aliments du futur	Bretagne	65, rue de St- Brieuc - CS 84215 – 35042 Rennes	pole-valorial.fr

Les pôles de compétitivité et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche



- Pôles mondiaux avec thématique(s) agricole(s)
- Pôles à vocation mondiale avec thématique(s) agricole(s)
- Pôles nationaux avec thématique(s) agricole(s)
- Pôles MAP à vocation mondiale
- Pôles MAP nationaux

NB : La localisation cartographique des pôles n'a qu'une fonction représentative et n'a pas vocation à être le reflet exhaustif de la réalité
 Fond cartographique : Francièmes © tous droits réservés - Source des données : DIACI



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE